

LA PARTICIPATION CITOYENNE : QUELLE IDEE !

« La pierre angulaire d'un nouveau contrat social dans les quartiers prioritaires et au-delà : un esprit, une méthode »



© Crédit photo : Hugues-Marie DUCLOS - ANCT

Les Rencontres européennes organisées les 23 et 24 juin 2022 au Parlement à Strasbourg nous incitent, nous obligent, à changer de logiciel pour apaiser nos démocraties. Cet avis vient enrichir l'avis du Conseil national des villes sur l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville¹. Changer de logiciel doit se traduire par prendre soin de tous, regagner la confiance, se faire mutuellement confiance, et pour cela considérer que l'Etat, les élus, les techniciens ne sont pas « propriétaires » du bien public et des services, mais n'en sont que les dépositaires et les garants. Cette révolution des postures s'impose aujourd'hui et demain pour l'avenir de notre démocratie. Le chemin est âpre, mais il faut l'emprunter ici et maintenant.

¹ [2022-06-19 AVIS SUR LES FUTURS CONTRATS \(2\).pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#).

CONTEXTE

Le Conseil national des villes (CNV)² en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le réseau européen Active Citizens porté par URBACT ont organisé les Rencontres européennes de la démocratie participative les 23 et 24 juin 2022 au Parlement européen de Strasbourg.

Ces rencontres ont rassemblé près de 200 participants venus des quatre coins de l'Europe³, qu'ils soient habitants, élus, représentants de collectivités, acteurs associatifs, ou encore universitaires, et ont été suivies à distance par plus de 70 personnes. Cet événement s'est inscrit dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe et de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne (PFUE).

Les vice-présidentes du CNV, Fabienne KELLER et Hélène GEOFFROY, portent le sujet de la participation citoyenne avec conviction et constance. La reconnaissance de l'engagement et de la démocratie participative, sous toutes ces formes, dans la fabrique des politiques publiques nationale et locale est désormais un incontournable. La connaissance et le partage de pratiques européennes sont des sources d'inspiration favorisant la valorisation des idées, des initiatives, des méthodes sur les territoires en quartiers prioritaires et au-delà.

Les membres de l'instance sont impliqués sur ces enjeux sur leurs territoires dans le cadre de leurs actions professionnelles et personnelles. Au cours de la mandature 2015-2021, ils ont souhaité que la place des habitants, qu'ils soient conseillers citoyens ou simplement résidents des quartiers prioritaires, la valorisation de leur engagement et de leur compétence soient sans cesse réaffirmés. **Ils se sont particulièrement investis dans l'organisation de ces rencontres européennes souhaitant en tirer des lignes de force et identifier des actions inspirantes.**

² Les missions de l'instance l'autorisent à contribuer à la définition du cadre et des orientations de la politique de la ville par ses avis et recommandations, avec pour objectif d'alerter, d'anticiper, de proposer et de reformer. Sa composition en quatre collèges paritaires et représentatifs des acteurs impliqués dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants constituent une réelle force de proposition.

³ Plusieurs villes européennes étaient représentées lors de ces rencontres : **Bistrita** (Roumanie), **Bruxelles** (Belgique), **Cento** (Italie), **Dinslaken** (Allemagne), **Hradec Kralové** (République Tchèque), **Malmö** (Suède), **Pardubice** (République Tchèque), **Santa Maria da Feira** (Portugal), **Tartu** (Estonie), **Uccle** (Belgique).

Conformément au décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville :

« **Art. 1er.** – I. – Le Conseil national des villes, placé auprès du Premier ministre, concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville au sens de l'article 1er de la loi du 21 février 2014 susvisée.

Il est consulté sur les projets de loi comportant des dispositions qui concernent directement la politique de la ville ou la lutte contre les discriminations.

Ce conseil peut émettre, à la demande du Premier ministre, du ministre chargé de la politique de la ville ou des membres du comité interministériel des villes, ou de sa propre initiative, toute proposition, avis ou recommandation sur les orientations de cette politique et sa mise en œuvre nationale et locale. Il s'attache à repérer et analyser toute forme d'innovation et d'expérimentation relevant de cette politique.

Il suit le développement des modes de gouvernance, des nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants ainsi que les mesures prises en matière de lutte contre les discriminations. Il peut formuler des propositions dans ces domaines.

Il contribue, par ses propositions, avis ou recommandations, à la définition du cadre et des orientations des relations contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la politique de la ville. »

A l'heure où en France, mais aussi en Europe, les démocraties voient augmenter le taux d'abstention aux différentes élections, où les grandes consultations nationales, comme la conférence sur le climat engendrent des frustrations sur une parole qui n'aurait pas été entendue, ces deux jours de rencontres ont montré combien la participation citoyenne -quel que soit la forme qu'elle prend- était la pierre angulaire de la réussite du processus de transformation urbaine et sociale des quartiers et des villes. A l'heure où beaucoup se posent des questions de changement de méthodes, il est nécessaire de faire valoir l'exemplarité des quartiers populaires à vouloir plus qu'ailleurs « faire commun ».

C'est dans le contexte de la prochaine contractualisation de la politique de la ville que le CNV souhaite adresser cette contribution au Gouvernement.

La **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014**⁴, dite loi Lamy, avait posé la co-construction avec les habitants et les acteurs de la politique de la ville comme un impératif en instaurant des conseils citoyens paritaires avec plusieurs collèges. Une loi inspirante qui devait asseoir avec générosité et ambition la légitimité des habitants dans la co-construction des politiques publiques.

La **loi relative à l'égalité et à la citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017**⁵ avait trois objectifs: encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat et renforcer l'égalité réelle. Son article 8 a créé un nouveau congé d'engagement qui vise à encourager la prise de responsabilités bénévoles des salariés et agents publics et à bénéficier aussi aux membres d'un conseil citoyen et aux titulaires d'un mandat mutualiste non administrateur⁶.

Six années plus tard, force est de constater que malgré quelques réussites, on assiste au **délitement d'un certain nombre de conseils citoyens, un essoufflement de la participation citoyenne**. Les beaux sentiments ne servent malheureusement pas toujours à faire de bonnes politiques⁷ !

Voilà 40 ans que l'on (re)fait la ville, mais comment mieux prendre en compte les habitants dans l'organisation de la ville dans tous les domaines et les temps de vie ? Comment impliquer les habitants dans ces démarches de participation ? Comment toucher les habitants les plus éloignés des processus de démocratie ? Comment articuler et hiérarchiser les volontés d'informations, de concertation et de co-construction ? Comment valoriser la parole des habitants, à la fois utile et intéressante, en tant qu'usagers des espaces et de la ville ? Comment articuler la place des élus avec celle des citoyens ? Quelle place pour la démocratie participative de demain ?

⁴ Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033934948/>. Ce congé d'engagement de six jours par an est non rémunéré (sauf accord d'entreprise).

⁶ Le CNV, dans son avis sur le projet de loi égalité et citoyenneté adopté en mars 2016 proposait d'aller plus loin en ajoutant un droit à indemnisation compensatoire à la perte de jour non travaillés.

⁷ André Gide disait : « C'est avec les beaux sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature. »

UNE SEULE QUESTION PREALABLE

Une première question essentielle pour les décideurs lorsque l'on s'intéresse aux enjeux de démocratie participative est : **POURQUOI** souhaite-t-on mettre en place la participation des citoyens ? Y répondre en amont est indispensable et doit être partagé.

Le CNV affirme qu'il **est important que les présupposés soient explicités**, que les différents acteurs acceptent d'échanger avec des citoyens, même critiques, et instaurent une **démocratie délibérative** qui laisse toute leur place - et rien que leur place - aux arguments des différents acteurs, qu'ils soient élus, techniciens, acteurs associatifs ou habitants. Pour ce faire, il faut pouvoir dépasser les postures contestataires composées de critiques réactives et trop peu argumentées issues pour de vrais débats⁸.»

S'adapter à une société en constante évolution dans laquelle on relève des phénomènes de désaffection des citoyens à la politique, avec un sentiment de défiance croissant, conduit à devoir interroger sans cesse la vision des citoyens. Souvent la population ne perçoit ni l'impact sur son quotidien, ni les liens entre participation, vote et impact local. Lorsque le lien à la décision est trop faible, il devient complexe de mobiliser les habitants, d'inscrire la participation dans la durée et de **rendre possible la création d'une réelle culture de l'engagement**.

DU DEBAT ET DE SA TRANSPARENCE COMME NOUVEAU CONTRAT SOCIAL...

La participation à la vie de la cité est fortement corrélée au sentiment d'appartenance, de justice sociale et d'égalité. L'accès aux droits – sociaux, juridiques, administratifs – est une dimension constitutive de la citoyenneté. Pourtant, cet accès aux droits n'est pas une réalité effective pour toutes les personnes. Que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, dans ceux de l'habitat ou les transports, des inégalités d'accès aux droits perdurent. **Ainsi, réaffirmer que l'accès aux droits est un préalable à l'implication des habitants et à leur autonomie, que l'accès à la connaissance est un préalable à toute démocratie, délibérative ou participative est impératif**, en permettant à chacun de se situer librement. Le sentiment d'appartenance implique aussi une nécessaire sociabilisation, et pour certains une resociabilisation.

Organiser des formes de débats, qui donnent la possibilité d'initier des conversations entre les acteurs d'un territoire pour ensuite être en capacité de délibérer, est nécessaire. La délibération n'est pas un

⁸ « Aujourd'hui en France, comme dans de nombreux pays européens, *nous sommes dans une démocratie contestataire qui ne sait pas tirer les arguments issus des débats* ». Bernard Reber philosophe et directeur de recherche au CNRS – Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) fait ce constat. Il a participé avec une équipe de chercheurs du CNRS aux différents temps d'échanges de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, des conférences citoyennes dans le cadre du débat national et de la Conférence citoyenne sur le Climat.

simple outil pour discuter mais doit permettre aux habitants de prendre des décisions sur leurs environnements et leurs quotidiens. Ce sont les débats qui permettent de bien considérer avant de juger et de décider. Le CNV souhaite ainsi que **les réflexions et les débats permettent de sortir d'une méthode purement managériale et comptable de l'action publique pour tendre vers une culture de partage et de relation bienveillante** avec les citoyens, qui pourraient dessiner le cadre d'un **nouveau contrat social**. Les citoyens sont légitimes mais ont besoin de considération. **Le CNV relève que les solutions sont en partie déjà là, l'enjeu est aujourd'hui de pouvoir les fertiliser⁹. Il sera ainsi nécessaire de développer les démarches d'évaluation des impacts afin de pouvoir adapter et capitaliser.**

... ET CHAQUE PARTIE PRENANTE DOIT FAIRE SON APPRENTISSAGE

La participation citoyenne n'est pas innée. Il faut assurer sa mise en œuvre et sa prise en compte pour favoriser l'émulation et la reconnaissance de cet enjeu, tout en s'éloignant d'un cadre législatif trop rigide. Il faut **un cadre légal souple qui permette de s'autoriser à innover pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants**, et qui invite toute personne à participer, bien qu'elle puisse ne pas forcément se sentir concernée au départ, mais ayant l'envie d'y prendre part.

Faire « ensemble », mais **surtout « avec » les citoyens** pour concevoir les outils et décisions : passer d'une culture de la gestion de l'argent public à une culture de la relation avec les citoyens, de la participation. **Il faut que les citoyens soient là pour la décision, la construction, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation** ce qui induit pour les techniciens des temps et des métiers différents qu'il leur faut expliciter, avec des expertises mises à dispositions des réflexions et des projets des habitants. L'enjeu est que chacun soit dans une relation de confiance et non de concurrence dans une volonté de co-construction d'un projet de territoire. Il est nécessaire également **de mieux cibler l'information et la communication des dispositifs** pour lesquels les citoyens ne se sentent pas concernés¹⁰.

⁹ « Les formes de dialogue ne favorisent pas suffisamment la co-construction, d'une part à cause de l'image renvoyée des habitants comme porteur d'un handicap citoyen, d'autre part les institutions n'arrivent pas suffisamment à s'ouvrir aux dialogues avec les habitants ce qui induit un **essoufflement de la participation et renforce les stéréotypes existants et la défiance**. Les habitants doivent être associés en amont au plus près des réflexions, des projets et sur les étapes opérationnelles de leur suivi (comité technique, groupes thématiques ...) à leur mise en œuvre ». Note CNV-Contribution à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville juin 2022.

¹⁰ Philippe Warin, enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de Grenoble dans son ouvrage *Le non-recours aux politiques sociales* relève que la politique de revenu de solidarité active (RSA) n'était utilisée, dans certaines zones, que par environ 30% à 40% des personnes éligibles. Les personnes ne se servent pas des dispositifs, parce soit ils n'en ont pas connaissance, soit ils s'en sentent exclus, ou encore par défiance des institutions publiques.

REPENSER LE ROLE ET LES MISSIONS DES ELUS DANS LEURS RAPPORTS AU CITOYEN

La démocratie participative et représentative ne s'oppose pas : il faut une acceptation des uns et des autres et une volonté de trouver des espaces de travail collectifs pour faire évoluer les choses ensemble. **Les habitants ne sont pas seulement des administrés, ils peuvent être considérés comme des administrateurs de la Cité.** L'enjeu est de **cesser de considérer la démocratie participative comme une perte de pouvoir ou de légitimité en tant qu'élu, et d'adopter une posture d'humilité.** Le CNV rappelait dans sa contribution à la **prochaine génération des contrats de ville la nécessité d'avoir un projet politique de territoire co-construit** tel que pensé par la loi LAMY et partagé sur les ambitions de la politique de la ville partant des réalités des territoires et des populations pour lesquelles les atouts et fragilités ont été identifiés. **Le CNV relevait l'intérêt de penser autrement avec les démarches d'appel à vision¹¹.**

Il faut que chacun, à quelque place où il se situe, retrouve le goût et le sens du verbe, de l'échange, de la conversation, de ce que les anciens appelaient « la dispute » entendue comme une confrontation et un échange d'arguments contradictoires, et non comme un débat plus ou moins violent entre adversaires hostiles.

¹¹ « L'appel à vision » est un changement de pratique en profondeur supposant de nouvelles modalités de travail qui amènent la coopération à prendre un nouveau visage. Plusieurs défis devront être relevés tels que : se mettre d'accord sur la vision, sur ce que l'on souhaite transformer à plusieurs ; s'assurer que la cohérence entre les actions auront une forte incidence sur les changements visés. - Territoires Impact Collectif Matthieu PIAGEAY – Scoop Accolades-juin 2022.

DES LEVIERS INSPIRANTS ET DES POINTS D'ATTENTION A PRENDRE EN COMPTE ISSUS DES HUIT ATELIERS

Le programme¹² des Rencontres européennes s'est organisé autour de temps de plénières et d'ateliers au cours desquels les échanges et partages d'expériences ont été nourris. Les thématiques de chaque atelier ont été délibérément choisies pour permettre un débat ouvert sur les enjeux et les moyens de mise en œuvre de la participation citoyenne, sur la place de chacun dans les processus de démocratie et surtout sur le « Pourquoi ?, préalable indispensable pour savoir ce que l'on attend de la participation mais aussi parce que la démocratie vit des critiques et des interrogations »¹³.

Les sujets ont été abordés sans déni dans un contexte bienveillant de confrontation d'idées et de pratiques avec la volonté d'en identifier des contributions opérationnelles. L'objectif est de pouvoir capitaliser sur ces travaux **dans le cadre de la fabrique des politiques publiques et, à plus court terme de la prochaine contractualisation de la politique de la ville.**

La Politique de la ville a été depuis sa création un laboratoire d'idées, d'actions innovantes, de collaborations, qui ont souvent essaimé bien au-delà des quartiers en termes de méthodes. C'est à ce titre que le CNV relève l'intérêt de faire société dans les quartiers comme dans l'ensemble de la ville dans une vision globale d'un territoire, d'un bassin de vie¹⁴.



Le CNV retient des débats, **en s'inspirant des témoignages et expériences de nos voisins européens**, les axes suivants à privilégier:

➔ **L'importance d'afficher** les règles du jeu en toute transparence dès le départ et sur **l'ensemble des phases de mise en œuvre et de suivi** pour que chaque acteur n'ait pas l'impression que le projet se fait sans lui. Dans une démarche de co construction, il faut le dire, cela lèverait l'ambiguïté entre démocratie représentative et démocratie participative. Il est important d'afficher en amont le « Qui fait quoi ? » ;

➔ L'intérêt de questionner **des objets et thématiques plus circonscrites** et dans un temps opérationnel **plus en lien avec les préoccupations des habitants** mais qui permet tout de même à ceux-ci de se projeter sur l'après, et ce, à toutes les échelles du territoire, du local à l'agglomération, de l'infra-communal au bassin de vie ;

¹² Cf. Annexe : Programme des rencontres européennes de la démocratie participative.

¹³ Bernard Reber – Plénière d'introduction des rencontres européennes jeudi 23 juin 2022.

¹⁴ Dans son avis « Mixités: une richesse, une nécessité, adopté en septembre 2021, le CNV considère qu'il apparaît opportun de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité territoriale, d'accès aux équipements et aux services en partant des usages des habitants.

→ L'émergence nécessaire sur les territoires d'un **éco système qui sache travailler en collectif et en confiance réciproque sur des aspects divers et variés dans un temps donné** pour la mise en œuvre et la réalisation ;

→ **La capacité de créer de nouvelles formes de rencontres de citoyens et être à l'écoute des témoignages** en prenant en considération les aspirations et adapter les politiques aux besoins et attentes avec les différents acteurs qui composent le territoire : les acteurs associatifs, les élus, les techniciens, les habitants, etc. ;

→ **Le besoin d'espaces de rencontres, de partages et d'échanges** qui permet de développer une culture de la participation et contribue à renforcer l'implication des habitants. L'art et la culture sont des vecteurs universels pour créer des moments forts de cohésion. Aller à l'émotion pour arriver à la raison ! ;

→ L'impérieuse nécessité de **rendre des comptes sur la participation citoyenne** et la mobilisation des habitants, tant sur les succès constatés que tous les impacts évalués ;

→ **La forte présence** d'agents municipaux et d'acteurs sociaux sur le terrain au plus près des habitants ;

→ Le respect d'assurer une représentativité la plus large possible notamment pour **renforcer la consultation, la présence et la participation des jeunes**.

1. Le pouvoir d'agir : tous légitimes !

Chacun a droit à la parole et toutes les paroles sont légitimes. L'expression des ressentis et des avis de tous et toutes doit être prise en considération pour construire notre commun. Cela permet à chacun d'agir sur son quotidien, de prendre place dans la société et son environnement, bref, de participer ! Des démarches s'inventent, s'adaptent aux conditions et aux lieux de vie des personnes en allant au-devant d'elles pour recueillir leurs préoccupations et leurs expressions.

Le sentiment d'inclusion sociale des personnes est nécessaire pour enclencher une participation active ; c'est ce sentiment d'inclusion, celui de faire partie d'un groupe, d'un quartier, qui fait que la personne se sent légitime à s'exprimer. L'expression d'un simple avis est un premier pas et ne doit pas être négligée. Il faut aller chercher la parole des habitants, les écouter, là où ils sont, et les entendre. Il faut être attentif à la place de chacun et au sentiment de mise en concurrence habitants-associations-élus-services de l'Etat.



DES LEVIERS

- Se **mettre d'accord sur le « pourquoi »** de la participation en amont: est-ce que l'on vise le pouvoir d'agir des habitants, ou la consultation ? ;
- **Créer les conditions de considération des personnes qui s'engagent.** Lorsque les habitants participent, il faut qu'ils se sentent en confiance pour exprimer leurs difficultés¹⁵ ;
- Convier **l'ensemble des citoyens d'une ville et ne pas se limiter qu'à l'échelle du quartier.** Il faut travailler sur des outils de coopération afin d'inclure le maximum de personnes¹⁶ ;
- **Mobiliser les habitants sur un groupe de parole sur un sujet donné** avec des conditions d'accès plus souples¹⁷ ;
- Valoriser et reconnaître. **L'arrêté préfectoral¹⁸ donne de la légitimité aux conseillers citoyens, néanmoins, il faut être capable de réfléchir à d'autres formes de collectifs pour rendre les habitants acteurs. Des solutions existent sur les territoires, sachons les reconnaître et capitaliser les succès.**

¹⁵ A Malmö (Suède) des écoles ont organisé des rencontres au cours desquelles les parents et les enfants ont pris part à des activités communes. Il s'agit notamment de donner aux jeunes les outils démocratiques afin qu'ils prennent conscience de leur voix. Dans ces établissements, on perçoit désormais une meilleure perception du vivre-ensemble, plus de sécurité, et plus d'inclusion sociale.

¹⁶ La démarche « *Parole d'habitants* » des centres sociaux permet l'accompagnement d'une citoyenneté active dans le cadre d'une démarche de co-construction. La participation est généralement dans une démarche descendante, or il faut penser la manière pour faire émerger la parole des habitants et faire en sorte qu'ils se sentent légitimes. Il faut que les habitants se sentent entendus.

¹⁷ Une association de Vaulx-en-Velin a créé un média « pouvoir citoyen ». C'est notamment au travers de l'action « Vaulx débats » qui propose des échanges sur des thèmes divers tels que la place des femmes, que des habitants qui se posaient la question de leur légitimité se sont impliqués et exprimés sur la vie du quartier. Les jeunes ont relayé ce média.

¹⁸ « *En l'absence de nouvelle forme juridique qui donnerait aux conseillers citoyens un statut particulier, l'arrêté préfectoral est le seul document qui accorde à chaque Conseil citoyen sa légitimité, et à chacun de ses membres la reconnaissance de son engagement, tant pour les partenaires signataires de contrats de ville, que pour les habitants des QPV, et eux-mêmes. L'arrêté préfectoral sécurise le Conseil citoyen* ». Avis CNV sur les recommandations de la commission nationale du débat public sur les conseils citoyens- Avril 2019.

DES POINTS D'ATTENTION

- L'inscription de la participation citoyenne dans la loi **ne doit pas être vécue comme une contrainte mais comme une force et une opportunité** ;
- **La considération et la conversation sont des préalables incontournables** pour favoriser et mettre en œuvre la participation citoyenne ;
- Dans le terme « **pouvoir d'agir** », on retrouve la notion de « **pouvoir** » et c'est cela qui amène les acteurs à avoir peur de la démocratie participative ;
- Les **difficultés avec la langue française ne doivent pas être des freins. Toute forme de participation doit pouvoir y être attentive.** ;
- Les moyens et les **financements dédiés à la démocratie participative ne doivent pas être un impensé**¹⁹.

2. La participation ça s'apprend : développer la formation et l'accompagnement autour de la participation

La participation dans la fabrique des politiques publiques et l'action publique n'est pas innée. Apprendre à participer et à faire participer demande - au-delà d'un état d'esprit - des formations, des nouveaux outils et concerne tout autant les élus, les acteurs professionnels, les agents et les citoyens. Les formations disponibles ne sont pas suffisamment diffusées, les publics en n'ont peu, voire pas connaissance. La communication doit être plus large « *Ce n'est pas que l'on n'a pas envie mais parfois on ne se sent pas en capacité ni concerné* »²⁰.

DES LEVIERS



- **Former les élus et les techniciens au même titre que les habitants tout en étant attentif à ce que chacun reste dans son rôle.** Ces formations « horizontales » doivent permettre une prise en compte des savoirs faire et des expériences, de développer une meilleure connaissance des termes, des lois, des sujets. **Il faut inciter les techniciens et les élus à adopter une posture et un discours plus accessible.** Chacun doit trouver sa place et être sur le même pied d'égalité^{21 22};

¹⁹ Dans la loi LAMY figurait l'obligation qu'il y ait des moyens de fonctionnement des conseils citoyens mais que les moyens en eux-mêmes n'étaient pas fixés. Ce sont les communes et l'Etat qui doivent mettre à disposition les moyens pour les conseils citoyens. Dans les faits, les contrats de ville peuvent financer les conseils citoyens ainsi que toute démarche participative comme les accorderies, les centres sociaux. Les moyens de fonctionnement peuvent être discutés dans le cadre des instances du contrat de ville.

²⁰ Conseillère citoyenne d'Aubervilliers, Seine-Saint-Denis.

²¹ L'Ecole du Renouvellement Urbain (ERU) délivre des formations inter acteurs pour favoriser l'acquisition de langage commun et le partage de savoir-faire.

- **Intégrer dans un parcours de formation initiale et continue des modules obligatoires sur les enjeux de la démocratie participative pour les techniciens et les élus.** Les dispositifs de formation des élus doivent être revus car ils ne sont plus en adéquation avec les besoins²³. Des critères pourraient **intégrer dans les évaluations annuelles** des agents de l'Etat comme des collectivités sur leur capacité à mettre en œuvre la participation citoyenne ;
- **Inciter les acteurs de l'Etat, notamment les délégués du préfet à se former en matière de renouvellement urbain ;**
- **Ouvrir des lieux de formation pluridisciplinaire et multi-acteurs** pour que les différents acteurs apprennent à se connaître et s'autorisent à travailler ensemble²⁴ ;
- **Renforcer la formation des enfants et des jeunes** pour les sensibiliser aux enjeux de participation citoyenne²⁵ ;
- Communiquer sur les temps nécessaires à la réalisation des projets pour que toutes les parties soient informées de façon transparente sur l'avancement des projets.

DES POINTS D'ATTENTION

- Repérer très en amont les besoins des habitants, avant même d'envisager un chemin vers l'engagement, et avant d'envisager des formations pour permettre la participation²⁶ ;
- Renforcer la communication notamment auprès des conseils citoyens des modules de formation existants.

²² Le réseau Active Citizens porté par le programme URBACT et dont la ville d'Agen est le chef de file travaille sur les questions de démocratie participative et expérimente de nouvelles méthodes afin de repenser la place du citoyen dans la gouvernance à l'échelle locale. Le principe de base d'URBACT : il faut partager pour apprendre les uns des autres.

²³ L'enjeu de formation à la politique de la ville, -à son éco-système et à ses outils- des Elus, des agents de l'Etat et des collectivités comme des habitants doit être reconnu et organisé pour favoriser l'émergence de contexte de confiance, d'écoute et de partage. Note CNV-Contribution à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville juin 2022.

²⁴ L'atelier des territoires » est un dispositif où se retrouvent les régies de quartier, la Fédération des centres sociaux et socioculturel de France et l'association Bleu Blanc Zèbre présent sur 15 départements, avec un animateur dédié et a pour objectif de définir une politique de culture de coopération sur les territoires.

²⁵ La ville de Santa Maria da Feira prend en charge les transports et formation des jeunes. Hérouville Saint-Clair a mis en place un Conseil de jeunes afin de sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants aux enjeux de participation. Santa Maria da Feira (Portugal) a créé des Assemblées des enfants.

²⁶ La ville d'Agen organise des réunions dans des points de rencontre de la ville, où sont discutés soit des sujets précis soit des temps d'échanges ouverts, ou alors du démarchage porte-à-porte pour familiariser la population aux formes de participation citoyenne.

3. Les galères et les astuces de la participation au quotidien

DES LEVIERS



- **Former les agents des collectivités aux dispositifs de participation citoyenne²⁷** ;
- **Prendre le temps d'aller chercher les habitants** pour leur expliquer la démarche de la participation citoyenne et montrer aux habitants les succès de leur écoute dans la transformation de leur environnement ;
- **Développer des lieux de concertation collective** dans l'ensemble de la ville pour que tout le monde puisse y participer ;
- Cartographier l'ensemble des initiatives présentes sur le territoire et renforcer les démarches de coordinations entre les différentes instances de participation quand ces dernières existent déjà sur le territoire²⁸ et la complémentarité des associations avec les services de l'Etat ;
- **Mobiliser l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** pour financer des actions de mise en œuvre la démocratie participative.

DES POINTS D'ATTENTION

- **Définir ce que chacun entend par « culture de la participation »** : accompagnement des initiatives citoyennes, co-construction des projets avec les habitants jusqu'à la co décision ;
- **Mieux cibler les périmètres des thématiques à traiter pour éviter des sollicitations trop nombreuses** et faire savoir les avancées opérées grâce à la mobilisation des habitants. La participation citoyenne peut parfois être épuisante pour les participants sans que leur engagement, leur disponibilité et travail ne soient valorisés ;
- **Remettre de l'humain dans les territoires, aller vers et faire avec.** Enjeu important de s'adresser à toutes les catégories d'acteurs et de réussir à construire un projet ensemble ;
- Accorder **une véritable place à chaque habitant aux cotés des professionnels** et des Elus en veillant à la considération de la prise de parole chacun ;
- Renforcer le lien et la coordination avec les équipes des délégués du préfet et les habitants ;
- **Lutter contre la fracture du numérique** et s'assurer que tous ont un accès aux mêmes informations à un même niveau et dans le même temps ;
- **Systematiser la mise à disposition de locaux et de moyens** de manière pérenne pour organiser des consultations et des débats ;
- Veiller à la diversité des milieux et profils sociaux présents dans les instances de gouvernance.

²⁷ La ville de Cento (Italie) a imposé des journées de formation pour tous les agents de la mairie.

²⁸ La ville de Saint Quentin (Aisne) travaille avec le Conseil de la vie associative, où sont regroupées toutes les associations, qui ne touchent aujourd'hui pas tous les habitants. L'enjeu aujourd'hui est de réussir à construire un projet ensemble.

4. La participation oui ! Mais prenons soin des participants !

Savoir pointer les freins à l'engagement des citoyens à travers plusieurs thèmes : l'épuisement et la fatigue des conseillers citoyens, le « prendre soin », accueillir et savoir accueillir, les formes d'indemnisation, de valorisation de l'engagement et **être à l'écoute des bonnes pratiques** sont des axes de travail devant être sans cesse interrogés.

DES LEVIERS



- Valoriser le bénévolat des conseillers citoyens dans le parcours professionnel²⁹ et valider les acquis de leur expérience ;
- Valoriser le bénévolat des jeunes, notamment l'engagement des étudiants dans leur parcours de formation ;
- Définir au niveau national un cahier des charges et prendre en charge au niveau local les dépenses liées à la mobilisation des habitants dans le cadre de la participation citoyenne (indemnités)^{30 31} ;
- Pour favoriser la participation **des jeunes et des personnes âgées prendre en charge au niveau des budgets locaux leurs frais de déplacement et de repas³²** ;
- Au sein des collectivités locales, **avoir un service dédié doté en ressources humaines, financières et matérielles pour les questions de participation citoyenne ou que chaque service s'implique et dédie une part de son budget aux enjeux de participation** citoyenne³³.

²⁹ Le CNV, dans son avis sur le rapport de la CNDP adopté en avril 2019, déplorait que le crédit d'engagement institué par la Loi Egalité et Citoyenneté soit trop méconnu des habitants comme de leurs employeurs et souhaitait une publicité locale obligatoire, comme la prise en compte de l'expérience acquise dans le parcours professionnel des membres, ou par une validation des acquis de l'expérience (VAE).

³⁰ A titre d'exemple la municipalité de Santa Maria da Feira prend intégralement en charge le budget pour les jeunes et les personnes âgées pour qu'elles puissent prendre part aux réunions.

³¹ Le CNV, dans son avis sur le rapport de la CNDP adopté en avril 2019, notait que le défraiement, permettant notamment de compenser la perte financière des heures travaillées, apparaît le plus adapté sur la base d'un cahier des charges afin de vérifier que les membres répondent bien à leur rôle de conseiller citoyen.

³² Dispositif porté par la municipalité de Santa Maria da Feira (Portugal).

³³ Les services de l'Education, de la Jeunesse et de la planification urbaine de la municipalité de Santa Maria de Feira (Portugal) ont des budgets dédiés pour mener à des actions de participation citoyenne.

DES POINTS D'ATTENTION



- Accorder à tout habitant **quel que soit son niveau d'étude, l'emploi occupé, son statut ou son origine le droit légitime à s'exprimer**. La place des habitants dans les projets dépend souvent de la réalité locale des territoires et des élus en place.
- Assurer des parcours de formation adapté et souple pour favoriser le parler d'un langage commun pour les Elus, les agents municipaux, les agents de l'Etat, les techniciens, la population.
- Fixer des lieux et horaires de réunions de concertation en prenant compte au mieux des disponibilités des participants³⁴.

5. La démocratie participative : une évolution du rôle des élus

L'un des freins à la mise en place de processus participatifs est que les élus redoutent de perdre du pouvoir et leur légitimité. Beaucoup vivent cette participation comme une concurrence à leur propre légitimité. L'élu doit passer d'une posture de concepteur de politiques publiques à une sorte de garant et facilitateur du processus démocratique engagé dans une méthode de co construction, attendue par la population.

DES LEVIERS



- **Permettre aux élus de questionner l'organisation municipale et territoriale** en leur laissant une certaine liberté à la mise en place et aux choix des outils de **participation citoyenne**³⁵ ;
- **Organiser des enquêtes tous les ans pour évaluer le taux de satisfaction des habitants** et évaluer la qualité des politiques publiques^{36 37} ;

³⁴ La ville de Santa Maria de Faria (Portugal) organise les emplois du temps des activités en fonction des emplois du temps des jeunes pour qu'ils puissent prendre part aux décisions même le week-end et souligne l'importance d'aller à la rencontre des citoyens, que ce soit devant les supermarchés, les églises ou encore les parcs.

³⁵ La ville de Hradec Králové (République tchèque) a créé des commissions « d'auto-gouvernement » plutôt qu'un conseil municipal, afin d'impliquer la population locale. Ces commissions sont composées d'habitants, d'experts dans différents domaines, avec comme idée sous-jacente de les faire coopérer et participer à la gouvernance de la ville aux côtés du maire et des adjoints. La ville d'Agen a mis en place des mécanismes internes, au sein de la municipalité, qui permettent et motivent le fonctionnement de la démocratie participative et a créé notamment un service *La vie des quartiers*.

³⁶ Le CNV souligne dans sa contribution à la prochaine génération des contrats de ville l'importance des outils d'évaluation de l'action publique mené au sein de chaque quartier. Ainsi, à Lyon, les enquêtes « Ecoute-Habitants » mesurent chaque année la connaissance et la satisfaction des habitants par rapport aux projets conduits, les besoins qu'ils expriment, leur perception de leur quartier, de son évolution, leur vécu, leur implication dans le quartier, leur utilisation des services.

- Former les élus à la participation, à **travailler en co-construction avec les citoyens, à rendre compte régulièrement des évolutions des projets urbains qui font l'objet d'une concertation, et ce en totale transparence** ;
- **Former conjointement les habitants, les techniciens et les élus à l'acquisition d'un langage commun** ;
- **Identifier des modérateurs, pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les habitants et les décideurs**, afin de recenser les idées novatrices et prioritaires et les répertorier de manière compréhensible pour pouvoir les traiter³⁸ ;
- Intégrer la question de la temporalité à l'organisation de la participation citoyenne en confrontant les citoyens aux résultats tangibles de leurs actions afin d'entretenir durablement leur engagement ;
- Sensibiliser les citoyens aux outils de participation mis à disposition, et les former à leur utilisation. Intégrer **des processus participatifs à toutes les actions municipales, et encourager les expérimentations et des initiatives**, même de petite taille, afin de créer une culture de la participation ;
- Valoriser les métiers et compétences de l'administration pour motiver une interaction saine avec le personnel politique. La démocratie participative ne peut être mise en œuvre que si les élus, l'administration et les habitants travaillent côte à côte.

³⁷ La ville de Hradec Králové (République Tchèque) organise tous les ans des enquêtes pour évaluer le taux de satisfaction des habitants qui est « toujours au-dessus de 90% », dont plus de « 50% d'habitants « très satisfaits » » de la qualité de vie. La ville a remporté à 5 reprises le prix de la ville la plus agréable à vivre en République tchèque.

³⁸ Oldřich Vlasák Ancien vice-président du Parlement européen, membre du Comité européen des régions, conseiller de la ville de Hradec Králové.

DES POINTS D'ATTENTION



- **Doter les décideurs d'une culture de participation citoyenne.** Il est important que les élus prennent la responsabilité de leurs actions et acceptent les critiques faites par les habitants, afin de rétablir le lien de confiance avec les institutions. La participation ne s'invente pas, elle implique que tous les acteurs travaillent ensemble pour trouver des solutions communes, ce qui suppose très souvent de part et d'autre d'accepter des compromis ;
- **Faire valoir que le temps de la mise en place de la participation n'est pas du temps perdu sur le projet, mais au contraire un gain pour l'avancée et la mise en œuvre du projet ensuite, comme sa réussite.** Intégrer ce temps aux phases du projet ;
- **Diversifier les types d'outils participatifs afin que l'habitant puisse sélectionner celui qui est le plus adapté à sa personnalité,** dans le but de favoriser sa participation ;
- Réaffirmer l'indépendance des conseils citoyens vis-à-vis de la municipalité pour entériner leur légitimité ;
- **Inscrire la participation citoyenne comme thématique transversale de l'ensemble des compétences de la collectivité.** Développer les dispositifs numériques afin d'intégrer les jeunes aux processus participatifs.

6. Et si on inventait autre chose que les réunions de quartiers et les référendums ?

La participation citoyenne ne se résume pas ni s'inscrit dans un seul modèle, elle concourt à « faire avec » sous des formes multiples, souples tenant compte des acteurs en place. Elle reflète des formes diverses qui doivent encore continuer d'être inventées.



DES LEVIERS

- **Etre créatif dans les formes que ces participations doivent prendre et ne pas imposer le cadre qu'elles doivent adopter.** Il faut une souplesse de la part des différents acteurs et ne pas avoir nécessairement un cadre national ;
- **Créer des espaces sans avoir peur des confrontations,** les habitants peuvent avoir des intérêts contradictoires. Les élus doivent être garants de l'intérêt collectif qui ne peut être la juxtaposition d'intérêts particuliers ;
- **Instaurer une transparence des politiques municipales afin que les élus prennent le temps de rendre compte** et d'expliquer à la population pourquoi certains projets ne peuvent aboutir, quels sont les arbitrages décidés et pourquoi. Les méthodes de mise en œuvre de budget participatif peuvent être un exemple inspirant.

DES POINTS D'ATTENTION

- Ne pas **mettre en concurrence les instances ni les opposer** mais favoriser le travail commun ;
- Afficher dans un cadre national une obligation de mise en place d'une forme de participation citoyenne et s'assurer dans sa mise en œuvre ;
- Multiplication des **d'acteurs avec une volonté d'innover à tout prix alors que des dispositifs existent déjà**³⁹ ;
- **Voir les limites auxquelles se heurtent les équipes municipales pour impliquer les habitants lors de la mise en place des budgets participatifs** sur des projets concrets.

Projets inspirants à expérimenter

- Projet de la coordination Pas Sans nous « Nos quartiers ont de la gueule ».
- A Roubaix un comité projet initiative citoyenne (PIC) ou les habitants peuvent présenter des projets.
- Commissions délibératives mixtes où les citoyens sont tirés au sort pour débattre avec les parlementaires.
- Avoir une conseillère municipale dédiée pour être attentive aux conseils citoyens.
- le travail avec une troupe de théâtre a permis aux personnes sous forme de jeu de rôle de mimer des actions de participation ce qui les a ensuite incité à participer dans leur vie quotidienne.

³⁹ Fondé sur l'analyse de près de 300 pratiques représentatives de délibération, le rapport examine les tendances de ces processus, recense différents modèles et analyse les compromis entre les différents choix de conception, ainsi que les avantages et les limites de la délibération publique. Il comprend des Principes de bonnes pratiques en matière de processus délibératifs dans la formulation des décisions publiques. <https://www.oecd.org/gov/open-government/OCDE-Participation-citoyenne-innovante-et-nouvelles-institutions-d%C3%A9mocratiques-2020.pdf>

7. Le digital au service de la démocratie ?

Les enjeux de fracture numérique liés à l'équipement et aux difficultés d'usage sont désormais régulièrement dénoncés. Ils touchent une population de plus en plus nombreuse compte tenu des avancées technologiques et des accès dématérialisés d'accès aux droits et services qui se multiplient. De nombreux acteurs s'intéressent au champ de la démocratie participative dématérialisée et en proposent des outils et méthodes. Mais peut-on parler de démocratie numérique ? Le numérique est un outil de la participation dont on peut questionner l'intérêt pour faciliter les processus participatifs. Il demeure des angles morts, des formes de participation plus ou moins intuitives pour des personnes en difficulté. La question réside dans la **création de la relation entre institution et habitants** pour fabriquer des politiques publiques via ces outils numériques. Les personnes contribuent, s'ils ressentent **un pouvoir d'influence, une légitimité et un intérêt** vis-à-vis de leur participation. Les outils mis à leur disposition devront rendre visibles ces points.

DES LEVIERS



- **Former les nouvelles générations aux usages du numérique** avec, dès le plus jeune âge, des étapes d'éducation et d'information ;
- Sensibiliser la population aux outils numériques de participation citoyenne en organisant des campagnes de communication ;
- **Poursuivre le développement des tiers- lieux** pour accompagner aux usages du numérique et favoriser l'émancipation d'une participation citoyenne ;
- Encourager le **développement local d'application citoyenne en étant attentif à la simplicité de l'outil** pour contribuer directement à la signalisation et la résolution des dysfonctionnements dans la ville, et organiser un suivi des signalements pour que l'habitant puisse observer les résultats de son action⁴⁰ ;
- Développer les possibilités de vote en ligne.

⁴⁰ La municipalité d'Agen a développé une application de consultation citoyenne « *Tell my city* » mise en place en 2018 qui permet aux habitants à l'aide de leurs smartphones de prendre une photo un dysfonctionnement dans la ville et de l'envoyer directement au service de la municipalité (poubelles qui traînent, poteaux cassés, barrières dégradées...).

DES POINTS D'ATTENTION

- **Intégrer dans la conception de tous les outils digitaux** y compris ceux de participation citoyenne **les freins liés à la barrière de la langue pour permettre des conditions d'usages équitables** ;
- Maintenir des dispositifs de participation en **présentiel** pour éviter l'exclusion d'une certaine partie de la population⁴¹. L'usage du numérique doit être combiné avec des usages et des outils plus conventionnels ;
- Le citoyen usager des outils de participation citoyenne doit être systématiquement associé dans les étapes de conception de l'outil.⁴² Alors qu'il existe une **défiance et un détachement du citoyen vis-à-vis de l'institution publique**, il est difficile d'imposer une participation via un outil digital sans associer l'usager au **processus de définition** de l'outil.

⁴¹ Par exemple, les jeunes sont à l'aise avec les réseaux mais peuvent être en situation de fracture numérique pour remplir des documents administratifs et utiliser les sites des organismes institutionnels.

⁴² L'ICPC a développé une « boussole numérique pour l'agir démocratique ».

Programme des Rencontres européennes de la démocratie participative

JOUR 1
Jeudi 23 juin 2022

08.30 – 10.00 : Accueil des participants

Les participants sont accueillis dès 8h30

10.00 – 10.40 : Discours d'ouverture officielle

10.40 – 11.15 : Plénière : Pourquoi nos démocraties en Europe ont-elles besoin de la participation citoyenne ? Qu'est-ce qui est en jeu ? – Table ronde (Hémicycle)

- Jörg MÜLLER, Directeur d'études et de recherche Chercheur au CREDOC (France)
- Marie-Claire MARTEL, Vice-présidente du Bureau du CESE (France)
- Emídio SOUSA, Maire de Santa Maria da Feira (Portugal)
- Thomas DUDEBOUT, Membre du réseau Active Citizens, maire adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets de la ville de Saint-Quentin, Aisne (France)

11.30 – 12.30 : Ateliers :

1.1. La participation citoyenne? Pitié non! – Séance de jeu sur les prétextes pour ne pas faire de la participation citoyenne

1.2 Les galères et les astuces de la participation au quotidien : la mise en œuvre opérationnelle de la participation – Fishbowl

- Dominique PUCHAUX, Directeur du service démocratie de proximité et coordinateur de l'action sociale à la Ville, Saint Quentin, Aisne (France)
- Maria ROSARIO MENESES, Coordinatrice du projet URBACT, Santa Maria da Feira (Portugal)
- Laurent GIRAUD, Membre du Bureau et membre du collège Acteurs économiques et sociaux du Conseil national des villes, Directeur de France médiation (France)
- Séverine WALQUAN, Membre du collège Habitants du Conseil national des villes, Habitante de Folschviller (France)
- Nadia BOUGUETTAYA, Responsable médiation et gestion sociale urbaine de proximité à la mairie d'Oyonnax, Ain (France)
- Faouzia DRIDI et Linda DE SOUSA, Membres du Conseil citoyen d'Oyonnax (France)

1.3. La participation ça s'apprend : Développer la formation et l'accompagnement autour de la participation – Témoignages d'acteurs

- Chantal TALLAND, Directrice de l'École du Renouvellement Urbain (ERU) (France)
- Nicole PICQUART, Membre du collège Acteurs économiques et sociaux du Conseil national des villes, Présidente du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) (France)

- Hakim YAZIDI, Membre du collège Habitants du Conseil National des Villes, Habitant de Marseille, Bouches-du-Rhône (France)
- Patrick DELAPLANCHE, Membre du réseau Active Citizens et Président du Conseil de quartier de l'école Sembel, Agen, Lot-et-Garonne (France)

1.4. La démocratie participative : une évolution du rôle des élus ? – *Témoignages d'acteurs*

- Laura MENACEUR, Adjointe au maire chargée du patrimoine foncier, de l'urbanisme règlementaire, NPNRU, des commissions de sécurité à la ville de Sarcelles, Val d'Oise (France)
- Calin STAN, Adjoint au Maire de Bistrita (Roumanie)
- Perrine LEDAN, Echevine de la participation, Commune d'Uccle (Belgique)
- Oldřich VLASAK, Ancien vice-président du Parlement européen, membre du Comité européen des régions, conseiller de la ville de Hradec Králové, ancien maire de la ville de Hradec Králové (République Tchèque)
- Hélène GEOFFROY, Vice-présidente du Conseil National des Villes depuis 2021 et Maire de Vaulx-en-Velin, Rhône (France)

12.30 – 14.30 : Repas

14.30 – 15.30 : Ateliers :

1.5. Le pouvoir d'agir : tous légitimes ! - *Témoignages d'acteurs*

- Talina MARCUSSON, Représentante du réseau Fostering social justice - Responsable du développement dans une école communautaire de Malmö (Suède)
- Staffan LINDQVIST, Coordinateur du réseau Fostering Social Justice, Directeur d'International Federation of Settlements (Suède)
- Asmae AINOUSS, Directrice du centre social de Strasbourg, Bas-Rhin (France)
- Hisseine MOUSSA, Membre du centre social et culturel de l'Escale à Strasbourg, Bas-Rhin (France)
- Nadia BRAHIMI, Médiatrice sociale et familiale du centre social et culturel de l'Escale à Strasbourg, Bas-Rhin (France)
- François PORTAL, chef de projets - coordinateur de l'animation globale au Centre socioculturel de la Montagne verte, situé à Strasbourg, Bas-Rhin (France)
- Larissa SCHWARZ, blogueuse apolitique, écrivaine et artiste, Dinslaken (Allemagne)
- Nicole PICQUART, Membre du collège Acteurs économiques et sociaux du Conseil national des villes, Présidente du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) (France)

1.6. La participation oui ! Mais prenons soin des participants ! *Témoignages d'acteurs dont des citoyens actifs et engagés*

- Audrey GONDALLIER, Chargée de missions et de suivi administratif pour l'association Coordination nationale Pas Sans Nous (France)
- Ramissa SLIMANE, Habitante et membre de la table de quartier de Toulouse, Présidente de la coordination Pas Sans Nous (31), Occitanie (France)
- Ilham GREFI, Membre du collège Habitants du Conseil national des villes, Habitante de Toulouse, Haute-Garonne (France)

- Jana SVOBODOVA, Déléguée au département du développement de Hradec Králové (République Tchèque)
- Maria ROSARIO MENESES, Coordinatrice du projet URBACT à Santa Maria da Feira (Portugal)

1.7. Le digital au service de la démocratie ? *Témoignages d'acteurs*

- Kristina REINSALU, Directrice de programme de e-démocratie à l'e-Governance Academy à Tartu (Estonie)
- Nicolas CASTET, Coordinateur du Réseau Active Citizens *Tell my city*, chargé de Mission Actions Extérieures à l'Agglomération d'Agen, Lot-et-Garonne (France)
- Thomas DUDEBOUT, Membre du réseau Active Citizens, maire adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets de la ville de Saint-Quentin, Aisne (France)
- Hélène CAUCHOIX, co-présidente de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC) (France)

1.8. Et si on inventait autre chose que les réunions de quartier et les référendums ?

Témoignages d'acteurs

- Perrine LEDAN, Echevine de la participation, Commune d'Uccle (Belgique)
- Camille DOBLER, Directrice de recherche chez Missions publiques (France)
- Bénédicte MADELIN, Membre de la Coordination nationale Pas sans nous (France)
- Angélique DJEDJE, Animatrice du Centre social, Table de quartier d'Etouvie, Amiens, Somme (France)

16.00 – 17.00 : Plénière : Speed Presentation (Hémicycle)

- Conférence sur le futur de l'Europe : Camille DOBLER, Directrice de recherche chez Missions publiques (France)
- Conseils de quartier à Agen : Une forme de délégation du service public-citoyen : Claire RIVES, conseillère municipale déléguée de la ville d'Agen (France)
- Présentation de Fostering social justice : Claudie MILLER, Responsable politique du projet Fostering pour l'IFS
- Présentation des marches exploratoires et de la norme AFNOR-SPEC : Julie-Jane THOREAU, chargée de projet du programme cadre de vie logement mobilités et tranquillité publique à l'ANCT (France)
- Présentation de la démarche du budget participatif de la municipalité de Tartu (Estonie) : Kristina REINSALU, Directrice de programme de e-démocratie à l'e-Governance Academy à Tartu et Tarmo RAUDSEPP, Chef du département de la planification de Tartu (Estonie)
- Présentation du guide de l'évaluation de l'ICPC : Hélène CAUCHOIX, co-présidente de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC)
- Le conseil citoyen d'Oyonnax, un conseil citoyen qui dure : Nadia BOUGUETTAYA, Responsable médiation et gestion sociale urbaine de proximité à la mairie d'Oyonnax Ain – France
- La participation citoyenne ? Pitié non ! : Christophe GOUACHE, Designer de politiques et chercheur, expert principal du réseau Active Citizens
- Les parlements de jeunes en Suède : Staffan LINDQVIST : Coordinateur du réseau Fostering Social Justice, Directeur d'International Federation of Settlements

17.00 – 18.00 : Espace bar - temps d'échanges entre les participants

19.00 – 20.30 : Verre de l’amitié à la Mairie de Strasbourg (*Accueil dès 18h30*)

20.30 : Dîner libre

JOUR 2
Vendredi 24 juin 2022

08.00 – 09.15 : Accueil des participants

09.15 – 10.15 : Plénière : La démocratie participative : une nouvelle fabrique des politiques publiques ? - Table ronde (Hémicycle)

- Stéphane VINCENT, Délégué général de l’association 27^{ème} région (France)
- Emídio SOUSA, Maire de Santa Maria da Feira (Portugal)
- Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, Aisne (France)
- Armel LE COZ, Co-fondateur de Démocratie ouverte (France)
- Laetitia NONONE, Membre du Bureau et membre du collège Personnalités qualifiées du Conseil national des villes – Présidente de l’association Génération avisée (France)

10.35 – 11.35 : Ateliers :

2.1. Les galères de la participation au quotidien : la mise en œuvre opérationnelle de la participation - *Fishbowl*

- Vanina PICARIELLO, Adjointe au-maire de Cento (Italie)
- Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, Aisne (France)
- Ilham GREFI, Membre du collège Habitants du Conseil national des villes, Habitante de Toulouse, Haute-Garonne (France)
- François PORTAL, Chef de projets-coordonateur de l’animation globale au Centre socioculturel de la Montagne verte, situé à Strasbourg, Bas-Rhin (France)

2.2. La démocratie participative : une évolution du rôle des élus ? – *Témoignages d'acteurs*

- Laura MENACEUR, Adjointe au maire chargée du patrimoine foncier, de l’urbanisme règlementaire, NPNRU, des commissions de sécurité à la ville de Sarcelles, Val d’Oise (France)
- Edoardo ACCORSI, Membre du réseau Active Citizens, Maire de Cento (Italie)
- Tarmo RAUDSEPP, Chef du département de la planification de Tartu (Estonie)
- Thomas DUDEBOUT, Membre du réseau Active Citizens, maire adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets de la ville de Saint-Quentin, Aisne (France)

2.3. La participation ça s’apprend : Développer la formation et l’accompagnement autour de la participation – *Témoignages d'acteurs*

- Hakim YAZIDI, Membre du collège Habitant du Conseil National des Villes, Habitant de Marseille, Bouches-du-Rhône (France)
- Nicole PICQUART, Membre du collège Acteurs économiques et sociaux du Conseil national des villes, Présidente du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) (France)

- Simion POP, Membre du programme Urbact Local Group de la ville de Bistrita (Roumanie)
- Armel LE COZ, Co-fondateur de Démocratie ouverte (France)
- Patricia BRENNER, Coordinatrice Fostering Social Justice à la FCSF
- Sophie MICHELENA, Coordinatrice Fostering Social Justice en Europe

2.4. Les absents de la participation – *Témoignages d'acteurs*

- Larissa SCHWARZ, Blogueuse apolitique, écrivaine et artiste, Dinslaken (Allemagne)
- Martin MASTALKA, Professeur de l'université Pardubice (République Tchèque)
- Agnès PUYAL, Chargée de missions transitions et innovation dans la commune de Marcoussis, Essonne (France)
- Fabienne FERTE, Membre du Bureau et membre du collège Habitant du Conseil National des Villes depuis 2015, Habitante à Sainte Foy la Grande, Gironde (France)
- Ibrahima MMADI, Membre du collège Habitant du Conseil national des Villes – Habitant à Saint- André- de la Roche, Alpes Maritimes (France)

11.55 – 12.15 : Plénière : Keynote (Hémicycle)

1. **Inventer le futur d'un village avec les habitants – Marcoussis 2038**

- Laure GIBOU, Conseillère déléguée au développement durable dans la commune de Marcoussis, Essonne (France)
- Agnès PUYAL, Chargée de missions transitions et innovation dans la commune de Marcoussis, Essonne (France)

2. **Donner une voix aux citoyens d'Europe pour définir l'agenda de recherche européen**

- François JEGOU, designer, fondateur de Strategic design scenarios chez 27^{ème} région

12.15 – 13.00 : Conclusion : Demain, la participation au service d'une démocratie renouvelée (Hémicycle)

13.00 – 14.30 : Déjeuner